

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1510

25 juin 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 2000 Volts | 72434 | Floreal S.A. | 72455 |
| 4 For All SA | 72434 | Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg | 72461 |
| AB Services S.A. | 72439 | Franzen S.à r.l. | 72459 |
| Acronyme S.A. | 72439 | Georgian American Alloys Sàrl | 72442 |
| ADKWA S.A. | 72440 | Global Climate Partnership Fund SA, SI- CAV-SIF | 72480 |
| Agas Asellum Holding S.A. | 72440 | GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF | 72463 |
| A.G.E Investissements S.A. | 72437 | Industrial Milk Company S.A. | 72465 |
| Agence Glesener & Mach S.à r.l. | 72440 | Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l. | 72471 |
| A.I.R. et C. | 72437 | KK Holdings S.à r.l. SPF | 72469 |
| Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. | 72438 | Lux Prime Pension - Caisse de Pension .. | 72473 |
| AME Life Lux S.A. | 72438 | Murabaha S.à r.l. | 72480 |
| Antin Infrastructure Luxembourg IX | 72437 | Pergam Properties II A S.C.A. | 72478 |
| Antin Infrastructure Luxembourg X | 72438 | Pergam Properties II B S.C.A. | 72476 |
| Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l. | 72438 | Roundwood S.à r.l. | 72443 |
| Aon Services Luxembourg S.à r.l. | 72438 | Selecta S.A. | 72441 |
| A.R.T. - Absolute Return Target Fund ... | 72437 | Tiger Holding Four Parent S.à r.l. | 72442 |
| Association of Risk Management, Luxem- bourg (ALRiM) | 72439 | UP Investmentfund-FIS | 72436 |
| Association Pharmaceutique Luxembour- geoise Asbl | 72439 | Vista International Partners S.A. | 72435 |
| deal S.A. | 72437 | Vitacolonna Carrelages S.à r.l. | 72435 |
| den SATELITENMISCH | 72436 | V.K.Promotion S.A. | 72436 |
| DS Turkey 6 S. à r. l. | 72441 | Wapiti Consulting | 72435 |
| EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar | 72441 | White Angels S. à r.l. | 72440 |
| Electa Investments S.à r.l. | 72450 | WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l. | 72436 |
| Electa Investments S.à r.l. SPF | 72450 | Willette Corporation S.A. | 72434 |
| Eurofinance S.A. | 72453 | Wullmaart-Pommerlach S.A. | 72435 |
| Eurofinance S.A. SPF | 72453 | Wullmaart-Schmëtt SA | 72435 |
| Exenta S.E. | 72443 | Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l. | 72436 |
| Fedele S.à r.l. | 72448 | Zebra Luxco II S.à r.l. | 72434 |
| Fée Retail S.à r.l. | 72441 | Zebra Luxco I S.à r.l. | 72434 |
| FIRST LuxCo 1 | 72442 | | |
| FIRST LuxCo 2 S.à r.l. | 72442 | | |

Zebra Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zebra Luxco I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058402/11.

(130071081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zebra Luxco II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058403/11.

(130071091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

2000 Volts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.736.

Selon l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009, il en résulte:

- l'assemblée approuve la démission de Mr TRAN Chi- Tai en tant que gérant technique.
- l'assemblée approuve la nomination de Mr Smets Thierry demeurant au: 31 rue de la Paix à Bereldange (7201) en tant que gérant technique pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2013058404/11.

(130070882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Willette Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 53.155.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WILLETTE CORPORATION S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013058396/11.

(130071587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

4 For All SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 5, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 131.015.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058405/10.

(130071220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature.

Vista International Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.422.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058388/10.

(130071142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Vitacolonna Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.119.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058389/10.

(130071807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-POMMERLACH SA

Référence de publication: 2013058399/10.

(130071533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Wullmaart-Schmëtt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.299.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-SCHMËTT SA

Référence de publication: 2013058400/10.

(130071534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Wapiti Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2319 Howald, 3B, rue Docteur Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.836.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058390/14.

(130071493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058394/10.

(130071323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8385 Koerich, 9, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 156.161.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058401/10.

(130071676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

V.K.Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 109.792.

Le Bilan abregé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058375/10.

(130071515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

den SATELITENMISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 113, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 153.712.

Le Bilan abregé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058452/10.

(130072390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Die Bilanz zum 30. September 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. April 2013.

Für UP Investmentfund – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013058372/14.

(130071853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.311.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058456/10.

(130072797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

A.I.R. et C., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058457/10.

(130072711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.444.

Le Rapport Annuel Révisé abrégé au 31 Décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058458/11.

(130072155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.441.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058467/10.

(130072348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.424.

L'adresse de Madame Alexandra HOESDORFF a été modifiée, à savoir L-8512 Bridel, 7, Allée des Sorbiers avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013058451/13.

(130072234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg X, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058469/10.

(130072430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.223.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AON Financial Securities Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013058471/10.

(130072703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Aon Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 157.191.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Services Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013058472/10.

(130072271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2013058465/12.

(130072307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

AME Life Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 30.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale désigne comme Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg, pour une nouvelle période d'un an à partir du 10 avril 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Référence de publication: 2013058492/11.

(130072465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Association of Risk Management, Luxembourg (ALRiM), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg F 2.736.

Les statuts coordonnés au 12 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058474/10.

(130072282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

AB Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 75.740.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 07 mai 2013.

Monsieur André Bousser

Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2013058475/12.

(130072710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Acronyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 81.434.

Les comptes annuels au au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2013.

Pour: ACRONYME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013058476/15.

(130072611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Association Pharmaceutique Luxembourgeoise Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide.
R.C.S. Luxembourg F 8.922.

Nouvel article 2:

“ **Art. 2. Siège social - Langue officielle.** Le siège social de l'Association est fixé au Grnd-Duché de Luxembourg. Il est actuellement situé à l'adresse suivante: L - 2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi. Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu situé en Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

La langue officielle de l'Association est le français. Au Conseil d'administration, l'anglais est accepté à titre de langue véhiculaire.”

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOISE / APL

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg-Kirchberg

Signature

Référence de publication: 2013058423/17.

(130070845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

ADKWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tannereries.

R.C.S. Luxembourg B 146.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013058480/10.

(130072397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 30 avril 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Taiwan), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Wim Rits comme administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013058481/17.

(130072463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Agence Glesener & Mach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 5, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg B 104.206.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2013058482/10.

(130072014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

White Angels S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 168.696.

Par la présente, la société White Angels SARL, établie et ayant son siège à L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération, n° du RCS B168696, matricule 2012 2415 997, ici représentée par les nouveaux gérants Madame Pinto Cardoso Lopes Paula Cristina (50 parts), gérante technique et Monsieur De Carvalho Lopes Ricardo Pedro (50 parts), gérant administratif, tous les deux demeurants à L- 4108 Esch sur Alzette, 90, rue d'Ehlerange, certifie que Monsieur Marques Da Cruz João, demeurant à L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération, est à rayer comme gérant administratif de ladite société à partir du 1^{er} mai 2013.

Certifié à Schifflange, le 02 mai 2013.

White Angels s.à.r.l.

54, avenue de la Libération

L-3850 Schifflange

Référence de publication: 2013058427/17.

(130070876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

DS Turkey 6 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.270.

Par résolutions prises en date du 20 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Alan DUNDON, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Chafai BAIHAT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057851/15.

(130071174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.477.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 avril 2013:

- L'Assemblée Générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057863/13.

(130071808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Fée Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

Par résolutions signées en date du 25 avril 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de type A;

- nomination de Damien BECKEL, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057897/15.

(130071185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 21, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 75.427.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058294/10.

(130071392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

FIRST LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 123.325,00.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.510.

Il est à noter qu'il a été décidé de transférer le siège de la Société du 14 - 16, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg avec effet au 31 mars 2013.

Il est aussi à noter que Mme Louise Benjamin, gérante de la Société, demeure désormais professionnellement au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First LuxCo 1, S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013057914/16.

(130071615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 54.450,00.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

Il est à noter qu'il a été décidé de transférer le siège de la Société du 14 - 16, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg avec effet au 31 mars 2013.

Il est aussi à noter que Mme Louise Benjamin, gérante unique de la Société, demeure désormais professionnellement au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First LuxCo 2 S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013057915/16.

(130071596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Georgian American Alloys Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.691,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057930/11.

(130071617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.517.842,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013058349/10.

(130071347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Roundwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 175.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058236/10.

(130071243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Exenta S.E., Société Européenne.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 125.379.

L'AN DEUX MIL TREIZE,

LE VING-SIX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Le conseil d'administration de la société européenne EXENTA S.E., Société Européenne, (la «Société»), ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 125.379,

constituée sous la forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 932 du 21 mai 2007, page 44698, laquelle société a été transformée en société européenne en vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale, approuvant le projet de transformation de la société anonyme en société européenne et adoptant en conséquence les statuts de la Société reçu par acte par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C du 15 février 2012 numéro 396 page 18976;

Sont présents:

1) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

2) PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164) représentée par son représentant permanent Monsieur Gabriel JEAN, prénommé,

3) CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199) représentée par son représentant permanent Monsieur Gabriel JEAN prénommé,

4) Monsieur Yvon HOUBE, administrateur de sociétés, né à Yzeure, Allier, le 4 octobre 1949, demeurant au 28, route Quatre Vents, F-03460 Trevol (France), représenté aux fins des présents par Monsieur Gabriel JEAN prénommé en vertu d'un pouvoir spécial date du 16 avril 2013, lequel mandat spécial restera ci-annexé pour être enregistré avec le présent acte,

5) Monsieur Jean-Michel ARLAUD, administrateur de sociétés, né à Saint Colombe-lès-Vienne (Rhône) [France], le 18 février 1951, demeurant au 65, Chemin des Rivières, F-69130 Ecully (France), représenté aux fins des présents par Monsieur Gabriel JEAN prénommé, en vertu d'un pouvoir spécial date du 12 avril 2013, lequel mandat spécial restera ci-annexé pour être enregistré avec le présent acte,

agissant tous en leur qualité d'administrateur de la société, lequel conseil d'administration

a présenté le projet de transfert de siège suivant:

Exenta S.E. est une société européenne, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg («R.C.S») sous la section B et le numéro 125.379, initialement constituée sous la forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 932 du 21 mai 2007, page 44698. La forme légale de la Société a été modifiée de société anonyme en société européenne, par l'immatriculation de ce changement de forme légale auprès du Registre de Luxembourg en date du 11 janvier 2012 et publié au Mémorial C, du 15 février 2012 numéro 396 page 18976;

Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées

La Société ne fait pas l'objet d'une procédure de dissolution, de liquidation, de faillite, de concordat ou autre procédure analogue tels que le sursis de paiement, la gestion contrôlée ou une procédure instituant une gestion ou une surveillance spéciale.

La Société envisage de transférer, en conformité avec les dispositions de l'article 101-1 à l'article 101-17 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «LSC»), son siège statutaire et son siège principal du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne (le «Transfert»). En conformité avec les dispositions de l'article 101-1 de la LSC, le Transfert ne donne lieu ni à dissolution ni à création d'une personne morale nouvelle.

En relation avec le Transfert envisagé, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a rédigé le présent projet de transfert (le «Projet de Transfert») en conformité avec l'article 101-2 de la LSC. Le Conseil a également rédigé un rapport expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques du transfert et expliquant les conséquences du transfert pour les actionnaires, les créanciers et les travailleurs conformément à l'article 101-4 de la LSC (le «Rapport de Transfert»).

Le Projet de Transfert sera publié au Mémorial conformément à l'article 101-3 et l'article 9 de la LSC.

Le Transfert envisagé est sujet à l'approbation des actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir par-devant un notaire luxembourgeois sous la forme d'un acte notarié au moins deux mois après la publication du présent Projet de Transfert au Mémorial C en conformité avec l'article 101-6 de la LSC (l'«AGE»).

Il EST DECLARE comme suit:

1. Après le Transfert du siège actuel au nouveau siège social envisagé en Allemagne à D-77696 KEHL AM RHEIN, Hafenstrasse 3, la Société conserver le nom «EXENTA S.E.».

2. Les nouveaux statuts envisagés de la Société après le Transfert en Allemagne sont contenus en version allemande dans le présent Projet de Transfert.

3. La Société ne comporte aucun travailleur de sorte que le Transfert envisagé n'a aucune incidence ou conséquence sur l'implication des travailleurs dans la Société.

4. Le calendrier envisagé pour le Transfert est le suivant:

4.1 Le Conseil convoquera l'AGE décidant sur le Transfert envisagé en conformité avec l'article 101-6 de la LSC au plus tard deux mois après la publication du présent Projet de Transfert aux environs du 8 juillet 2013;

4.2 Suite à l'approbation du Transfert par les actionnaires lors de l'AGE, le notaire luxembourgeois compétent délivrera un certificat attestant d'une manière concluante l'accomplissement des actes et des formalités préalables au Transfert («Document de Conformité»);

4.3 Après réception du Document de Conformité, la demande de Transfert et les autres documents pertinents seront déposés auprès du registre de commerce Freiburg im Breisgau; registre compétent pour le nouveau siège

4.4 Une fois le Document de Conformité soumis et la preuve rapportée que les formalités requises pour l'immatriculation en Allemagne ont été accomplies, la nouvelle immatriculation de la Société sera effectuée auprès du registre de commerce de Freiburg im Breisgau;

4.5 Dès l'immatriculation du transfert auprès du registre de commerce Freiburg im Breisgau, la nouvelle immatriculation sera notifiée au registre de l'ancien siège au Luxembourg. La nouvelle immatriculation et la radiation seront publiées conformément à la réglementation applicable.

5. Conformément à l'article 101-11 de la LSC et l'article 8 paragraphe 10 du Règlement européen No 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le statut de la société européenne (SE), le Transfert et les nouveaux statuts découlant de ce transfert prendront effet à la date de l'immatriculation du siège statutaire de la Société auprès du registre de commerce de Freiburg im Breisgau.

6. Avec la publication de la nouvelle immatriculation de la Société au registre de commerce de Freiburg im Breisgau le Transfert devient opposable aux tiers. Toutefois, tant que la publication au Mémorial C de la radiation de l'immatriculation au registre du précédent siège au Luxembourg, n'a pas eu lieu, les tiers peuvent continuer de se prévaloir du siège statutaire au Luxembourg, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci avaient connaissance du nouveau siège statutaire en Allemagne.

7. Le capital social de la Société post Transfert restera inchangé, à savoir le capital social s'élèvera à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées, et avec les droits et obligations tels que fixés dans les nouveaux statuts envisagés.

8. Les actionnaires de la Société détiendront après le Transfert un nombre d'actions égal au nombre d'actions actuellement détenues dans la Société.

Si le Transfert envisagé et la reprise et l'adaptation conséquente des statuts au droit allemand devaient avoir des implications sur les droits fondamentaux et les obligations conférés aux actionnaires de la Société, les droits d'actionnaires seront déterminés avec l'objectif d'assurer que la situation juridique de ses actionnaires au moment du Transfert et immédiatement après celui-ci soit autant que possible similaire à celle qu'elle aurait été si la Société avait conservé son siège à Luxembourg.

Le Conseil a pris toutes les dispositions et intégré tous les droits dans la mesure du possible sans contradiction aux principes de droit allemand ou prescriptions luxembourgeoises. Toutefois, il ne peut être exclu que des tribunaux allemands adoptent une position différente de celle que les tribunaux luxembourgeois. En outre, la Société ne peut pas garantir que du fait de modifications de la législation luxembourgeoise et allemande, la situation juridique reste inchangée à l'avenir.

9. Conformément avec la loi allemande, les assemblées générales de la Société seront après le Transfert tenues en Allemagne.

10. La Société n'a pas, à la date des présentes, émis d'autres titres, et la Société n'émettra donc pas à la suite du Transfert des titres autres que les Actions susmentionnés.

11. Les actionnaires et les créanciers de la Société ont le droit, au moins un mois avant la date de l'AGE, d'examiner au siège statutaire de la Société, le Projet de Transfert et le Rapport de Transfert, et d'obtenir gratuitement, à leur demande, des copies de ces documents.

12. Le cas échéant, la Société doit démontrer que, eu égard à toute créance née antérieurement à la publication du Projet de Transfert, les intérêts des créanciers et des détenteurs d'autres droits à l'égard de la Société (y compris ceux des organismes publics) ont été protégés de manière adéquate.

13. Conformément à l'article 101-7 de la LSC, les créanciers de la Société, dont la créance précède la date de publication du Projet de Transfert au Mémorial C, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège statutaire, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, si le Transfert aurait pour effet de menacer le gage de ces créanciers ou d'entraver l'exécution de leurs créances.

En annexe, qui fait partie intégrante des présentes, se trouvent les statuts adoptés au droit allemand applicable après le transfert de la Société.

Les comparants décident de modifier les statuts de la Société au vu du projet de transfert de siège ci-dessus dans la forme présentée à la fin des présentes conformément l'article 101-11 la LSC et de l'article 8 paragraphe 10 du règlement concernant la société européenne avec effet au moment où la société est immatriculée au registre de commerce en Allemagne et de faire une refonte complète pour les adapter ad droit allemand.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue allemande, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version allemande. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte allemand fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction allemande/ Und folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechszwanzigsten April

Vor dem unterzeichneten Notar Cosita DELVAUX, mit dem Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Der Verwaltungsrat der Europäischen Aktiengesellschaft EXENTA S.E., Société Européenne, (la «Société»), mit aktuellem Sitz in 10B rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange, eingeschrieben im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 125.379,

ursprünglich als Aktiengesellschaft gegründet durch Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg), am 16. März 2007, veröffentlicht im Memorial C am 21. Mai 2007, unter der Nummer 932, Seite 44698.

welche Gesellschaft ihre Rechtsform in eine Europäische Gesellschaft gemäß Genehmigungsprotokoll der Generalversammlung des Umwandlungsprojekts und die sich daraus ergebende Satzungsanpassung der Gesellschaft durch eine notarielle Urkunde am 27. Dezember 2011 beurkundet vom amtierenden Notar, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, eingetragen und im Memorial C vom 15. Februar 2012 unter der Nummer 396 Seite 18976 veröffentlicht;

hier vertreten durch

1) Herrn Gabriel JEAN, Jurist, geboren zu Arlon (Belgique), am 05 April 1967, beruflich ansässig in au 10B, rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange,

2) PROCEDIA S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz: 10B, rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, Nummer B 97.164), hier vertreten durch ihren permanenten Vertreter Herrn Gabriel JEAN, vorgenannt,

3) CRITERIA S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in 10B, rue des Merovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, Nummer B 97.199), hier vertreten durch ihren permanenten Vertreter Herrn Gabriel JEAN, vorgenannt,

4) Herrn Yvon HOUBE, Geschäftsführer, geboren zu Yzeure, Allier, am 4 Oktober 1949, wohnhaft zu 28, route Quatre Vents, F03460 Trevol (Frankreich), hier vertreten durch Herrn Gabriel JEAN, vorgeannt auf Grund einer Vollmacht gegeben am 16. April 2013, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt,

5) Monsieur Jean-Michel ARLAUD, Geschäftsführer, geboren zu Saint Colombe-les-Vienne (Rhone - Frankreich), am 18. Februar 1951, wohnhaft zu 65, Chemin des Rivieres, F-69130 Ecully (Frankreich), hier vertreten durch Herrn Gabriel JEAN, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 12. April 2013, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, alle in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder der vorgeannten Gesellschaft, welcher Verwaltungsrat

FOLGENDEN SITZVERLEGUNGSPLAN VORGELEGT HAT:

EXENTA SE ist eine europäische Aktiengesellschaften (Societas Europaea), gegründet gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit aktuellem Sitz in 10B rue des Merovingiens L-8070 Bertrange, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, unter der Nummer B 125.379 eingetragen, ursprünglich als Aktiengesellschaft gegründet von Maitre Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sanem (Großherzogtum Luxemburg), am 16. März 2007 beurkundet, veröffentlicht im Memorial C am 21. Mai 2007, unter der Nummer 932, Seite 44698. Die Rechtsform der Gesellschaft wurde in eine Europäische Gesellschaft umgewandelt per Eintragung des Formwechsels im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister am 15. Januar 2012 und Veröffentlichung im Memorial C vom 15. Februar 2012, unter der Nummer 3969, Seite 18976

Das Grundkapital ist festgelegt auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000), unterteilt in dreihundert (300) Aktien mit einem Nennwert von ein tausend Euro (EUR 1.000,-), alle vollgezeichnet und eingezahlt.

Es gibt kein Verfahren wegen Auflösung, Liquidation, Zahlungsunfähigkeit oder vorläufiger Zahlungseinstellung oder ein ähnliches Verfahren gegen die Gesellschaft.

Die Gesellschaft beabsichtigt, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Artikels 101-1 bis Artikel 101-17 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung (das "LHGG"), den Sitz und die Hauptverwaltung der Gesellschaft vom Großherzogtum Luxemburg nach Deutschland zu verlegen (die "Sitzverlegung oder Verlegung"). In Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Artikels 101-1 des LHGG wird diese Verlegung weder zur Auflösung der SE noch zur Gründung einer neuen juristischen Person führen.

Im Zusammenhang mit der vorgeschlagenen Verlegung hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft (der "Verwaltungsrat") den nachfolgenden Verlegungsplan (der "Transferplan" oder „Verlegungsplan“) in Übereinstimmung mit Artikel 101-2 des LHGG erstellt. Gleichzeitig hat der Verwaltungsrat ebenfalls einen Bericht geschrieben, in dem die rechtlichen und wirtschaftlichen Aspekte der Verlegung erläutert, begründet und die Auswirkungen der Verlegung für die Aktionäre, die Gläubiger sowie die Arbeitnehmer im Einzelnen dargelegt werden gemäß Artikel 101-4 des LHGG ("Verlegungsbericht").

Der Verlegungsplan wird in Übereinstimmung mit Artikel 101-3 und des Artikels 9 des LHGG im Memorial C veröffentlicht.

Die geplante Verlegung gilt nur vorbehaltlich der Zustimmung der Aktionäre der Gesellschaft welcher Verlegungsbeschluss nur in Form einer notariellen Urkunde im Rahmen einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre aufgenommen werden muss und die AGV gemäß Artikel 101-6 des LHGG erst zwei Monate nach der Offenlegung des Verlegungsplans im Memorial verfasst werden kann.

ES WIRD wie folgt ERKLÄRT:

1. Nach der Sitzverlegung an den vorgesehenen neuen Sitz in Deutschland, D-77696 Kehl am Rhein, Hafenstrasse 3, ist geplant, dass die Gesellschaft den Namen "EXENTA S.E." behält.

2. Die vorhergesehene neue Satzung der Gesellschaft, welche sich, vorbehaltlich der Zustimmung der AGV, aus der Sitzverlegung ergeben wird, sind in deutscher Übersetzung (die "Satzung") in dem vorliegendem Sitzverlegungsplan enthalten.

3. Die Gesellschaft hat keine Arbeitnehmer, demnach gibt es keine Folgen der Verlegung für deren Beteiligung.

4. Der vorhergesehene Zeitplan der Verlegung ist der Folgende

4.1 Der Verwaltungsrat wird die AGV über die Zustimmung der Verlegung zwei Monate nach der Offenlegung des Verlegungsplans um den 8. Juli 2013 gemäß Artikel 101-6 des Luxemburgischen Gesetzes einberufen.

4.2. Nach Zustimmung der Verlegung durch die Aktionäre auf der AGV, wird der in Luxemburg zuständige Notar eine Bescheinigung des Sitzverlegungsbeschlusses aufstellen aus der zweifelsfrei hervorgeht, dass die der Verlegung vorangehenden Rechtshandlungen und Formalitäten durchgeführt wurden (die „Bescheinigung“).

4.3 Nach Erhalt der Bescheinigungen wird eine Verlegungsanfrage mit anderen zutreffenden Dokumentationen dem Handelsregister Freiburg im Breisgau übermittelt.

4.4 Nach Vorlegung der Bescheinigung (und dem Nachweis der Erfüllung der für die Eintragung in Deutschland erforderlichen Formalitäten), wird die neue Eintragung der Gesellschaft im Handelsregister Freiburg im Breisgau, den für den neuen Hauptsitz der Gesellschaft zuständigen Handelsregister, erfolgen.

4.5. Als bald das Handelsregister von Freiburg im Breisgau die Sitzverlegung der Gesellschaft aufgenommen hat, wird diese neue Eintragung dem Handelsregister des früheren Sitzes in Luxemburg gemeldet. Aufgrund dieser Meldung wird die Löschung der früheren Eintragung der Gesellschaft erfolgen. Sowohl die neue Eintragung sowie die Löschung der früheren Eintragung werden gemäß den jeweils anwendbaren Regelungen offengelegt.

5. Gemäß Artikel 101-11 des LHGG und Artikel 8 Absatz 10 der EU-Verordnung Nr. 2157/2001 des Rates vom 8. Oktober 2001 über das Statut der Europäischen Gesellschaft (SE), wird die Sitzverlegung der Gesellschaft sowie die sich daraus ergebenden Satzungsänderungen zu dem Zeitpunkt wirksam, an dem die Gesellschaft in dem Handelsregister von Freiburg im Breisgau eingetragen wurde.

6. Mit der Offenlegung der neuen Eintragung der Gesellschaft in Deutschland wird der neue Sitz Dritten gegenüber wirksam.

Jedoch können sich Dritte, solange die Löschung der Eintragung im Register des früheren Sitzes in Luxemburg nicht offengelegt worden ist, also solange keine Veröffentlichung im Memorial C in Luxemburg stattgefunden hat, weiterhin auf den alten Sitz berufen, es sei denn, die Gesellschaft kann beweisen, dass den Dritten der neue Sitz in Deutschland bekannt war.

7. Das Grundkapital der Gesellschaft nach der Verlegung bleibt unverändert, so wird sich des Kapital weiterhin auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-), aufgeteilt in dreihundert Aktien von je einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-), alle vollgezeichnet und eingezahlt, belaufen, mit den gleichen Rechten und Pflichten wie in den aktuellen Statuten der Gesellschaft.

8. Die Aktionäre der Gesellschaft behalten, nach der Verlegungen die gleiche Anzahl der Aktien, wie derzeit in der Gesellschaft gehalten.

Sollte die Verlegung und die sich daraus ergebenden Anpassung der Statuten an das deutsche Recht jedoch Auswirkungen auf die Grundrechte und Pflichten der Aktionäre der Gesellschaft haben, so wird die Rechtsstellung der Aktionäre zum Zeitpunkt der Verlegung und unmittelbar nach möglichst ähnlicher Situation an die angepasst, die gewesen wäre, wenn die Gesellschaft seinen Sitz in Luxemburg behalten hätte.

Der Verwaltungsrat hat alle Vorkehrungen getroffen und jegliche Rechte soweit wie möglich integriert ohne Widerspruch zu den Grundsätzen des deutschen Rechts oder der Luxemburgischen Vorschriften. Allerdings kann nicht ausgeschlossen werden, dass die deutschen Gerichte eine andere Position vertreten als die in Luxemburg. Darüber hinaus kann die Gesellschaft nicht garantieren, dass aufgrund von Änderungen in den Gesetzen von Luxemburg und Deutschland die rechtliche Situation auch in Zukunft unverändert bleibt.

9. Die Generalversammlung der Gesellschaft wird, nach deutschem Recht in Deutschland, nach der Verlegung stattfinden.

10. Die Gesellschaft hat zum heutigen Zeitpunkt keine anderen Wertpapiere ausgegeben, und die Gesellschaft wird auch nach dem Transfer keine anderen Wertpapiere außer die hier erwähnten als Aktien ausgeben.

11. Die Aktionäre und Gläubiger der Gesellschaft sind berechtigt, mindestens einen Monat vor dem Tag der AGV, am Sitz der Gesellschaft, kostenlos den Verlegungsplan und den Verlegungsbericht zu prüfen und auf Wunsch Kopien dieser Dokumente zu erhalten.

12. Gegebenenfalls muss die Gesellschaft zeigen, dass im Hinblick auf eine vor der Veröffentlichung des Verlegungsplanes bestehenden Forderung, die Interessen der Gläubiger und der Inhaber anderer Rechte in Bezug auf die Gesellschaft (einschließlich der öffentlichen Ämter) ausreichend geschützt wurden.

13. Gemäß Artikel 101-7 des LHGG, können die Gläubiger der Gesellschaft, deren Forderungen vor der Veröffentlichung des Verlegungsplan gründet, ungeachtet aller gegenteiligen Vereinbarungen, innerhalb von zwei Monaten nach der Veröffentlichung des Verlegungsplan im Memorial C bei dem in Handelssachen Vorsitzenden Richter des tagenden Bezirksgerichts, in dessen Bezirk die Gesellschaft ihren Sitz hat, die Stellung von Sicherheiten für fällige und noch laufende Forderungen für den Fall beantragen, daß der Verlegungsplan die Sicherheiten der Gläubiger verringern würde.

In dem Anhang, welcher integraler Bestandteil dieser Urkunde ist, befinden sich die an das deutsche Recht angepasste Statuten, welche nach der Sitzverlegung anwendbar sein werden.

Die Komparanten beschließen die Satzung der Gesellschaft im Sinne des obigen Verlegungsplan abzuändern, in der unten beigefügten Form und gemäß Artikel 101-11 des Luxemburger Gesetzes und Artikel 8 Absatz 10 der SE-Verordnung mit Wirkung zu dem Zeitpunkt, zu dem die Gesellschaft im Handelsregister in Deutschland eingetragen wird, vollständig neuzufassen, um sie an die Erfordernisse deutschen Rechts anzupassen.

Der unterzeichnete Notar, erklärt daß auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtiger Sitzverlegungsplan in französischer Sprache verfaßt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Verlangen der Parteien ist im Falle einer Abweichung der Fassungen, die deutsche Fassung maßgebend.

WORUBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Bartringen (Grossherzogtum Luxemburg), Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden haben die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. JEAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 mai 2013. Relation: RED/2013/702. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, delivree aux fins de depôt au Registre de Commerce et des Societes de Luxembourg et aux fins de publication au Memorial C, Recueil des Societes et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 mai 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013059514/281.

(130073162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Fedele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1349 Luxembourg, 1, rue Christophe Colomb.

R.C.S. Luxembourg B 177.017.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pasquale ANTONICELLI, demeurant à L-2159 Luxembourg, 7, rue de Mondorf, né à Acquaviva delle Fonti (Italie), le 16 novembre 1982.

2.- Monsieur Carlo ANTONICELLI, demeurant à L-2159 Luxembourg, 7, rue de Mondorf, né à Bari (Italie), le 5 septembre 1979.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, en date du 9 avril 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «FEDELE S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de petite restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125,- €) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Pasquale ANTONICELLI, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Carlo ANTONICELLI, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| TOTAL: CENT parts sociales | 100 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euro (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euro (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pasquale ANTONICELLI, demeurant à L-2159 Luxembourg, 7, rue de Mondorf, né à Acquaviva delle Fonti (Italie), le 16 novembre 1982.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1349 Luxembourg, 1, rue Christophe Colomb.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 mai 2013. Relation: ECH/2013/855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059526/105.

(130073053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Electa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Electa Investments S.à r.l. SPF).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.719.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Walter PANZERI, born on 27 July 1961 in Monza (Italy), professionally residing at 4 Via Peri, Lugano, Switzerland, and

2. Mr. Fabrizio MONTANARI, born on 29 March 1965 in Beinasco (Italy), professionally residing at 4 Via Peri, Lugano, Switzerland,

hereby represented by Davide MURARI, employee, with professional address in Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two proxy given under private seal on April 24, 2013.

which, initialed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the «Shareholders».

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the sole shareholders of Electa Investments S.à r.l. SPF, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 166.719, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg on January 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 396 on February 15, 2012 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Change the Company's purpose and subsequent amendment and restatement of articles 3 of the articles of incorporation of the Company;

2. Change of the Company's name into Electa Investments S.à r.l. and subsequent amendment of article 1.2 of the Articles of association;

3. Resignation of the managers of the company;

4. Appointment of a new manager of the company;

5. Miscellaneous.

The Shareholders took the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolves to amend completely the article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" Art. 3. Objet.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may establish one or more Compartments (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities."

Second resolution:

The Shareholders resolves to change the Company's name into "Electa Investments S.à r.l." and as a consequence thereof resolves to amend article 1.2 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

" **1.2.** The company exists under the name of «Electa Investments S.à r.l.» (the «Company»)."

Third resolution:

The Shareholders resolves to accept the resignation of the managers of the company, Mr. PANZERI, prenamed and Mr. MONTANARI, prenamed and to grant them discharge for the performance of their duties.

Four resolution:

The Shareholders resolves to appoint as only manager to the company for an unlimited period of time:

- EQUI Specialized Asset Management S.A., with the registered office at L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, registered with the Register of Commerce and Companies under the number B149.923.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven hundred eighty euro (EUR 780.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. M. Walter PANZERI, né le 27 juillet 1961 à Monza (Italie), résidant professionnellement au 4 Via Peri, Lugano, Suisse, et

2. M. Fabrizio MONTANARI, né le 29 mars 1965 à Beinasco (Italie), résidant professionnellement au 4 Via Peri, Lugano, Suisse,

ici représentés par Davide MURARI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 30, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 24 avril 2013.

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci,

Les parties susmentionnées désignées ci-après comme les «Associés»,

Lesquels comparants, agissant és-qualité et représenté comme il est dit, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Electa Investments S.à r.l. SPF, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.719, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 396 du 15 février 2012 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
2. Changement de la dénomination de la société en Electa Invesments S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société;
3. Démission des gérants actuels de la société;
4. Nomination d'un nouveau gérant;
5. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de modifier entièrement l'article 3 des statuts de la Société qui pourra se lire de la façon suivante:

« Art. 3. Objet.

3.1. La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances et valeurs mobilières de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les Actifs Sous -Jacents) et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous - Jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets à ordre, des titres de dettes assortis avec des sûretés ("debenture") et des titres de dettes ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous - Jacents.

3.4. La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société peut créer un ou plusieurs Compartiments (tels que définis ci-dessous) afin d'investir directement ou indirectement, d'acquérir, détenir et disposer d'un ou plusieurs Actifs Sous -Jacents.

3.6. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.

3.7. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités».

Seconde résolution:

Les Associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en "Electa Investments S.à r.l." et en conséquence modifie l'article 1.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.2.** La société adopte la dénomination de «Electa Investments S.à r.l.» (la «Société»)."

Troisième résolution:

Les Associés acceptent la démission des gérants de la société, Mr PANZERI, prénommé et Mr MONTANARI, prénommé et leurs donnent décharge dans l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution:

Les Associés nomment au fonctions de gérant unique pour une période illimitée:

- EQUI Specialized Asset Management S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B149.923.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept cent quatre-vingt euros (EUR 780.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MURARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 19768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059484/175.

(130073181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

**Eurofinance S.A., Société Anonyme,
(anc. Eurofinance S.A. SPF).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.520.

L'an deux mille treize, le onze avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROFINANCE S.A. SPF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54520, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 9 juillet 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1787 du 16 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame. Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transfor-

mation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.";

3. Changement avec même effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 de la raison sociale de la Société de "EUROFINANCE S.A. SPF" en "EUROFINANCE S.A.";

4. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination "EUROFINANCE S.A."";

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), et décide de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer, avec même effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, la raison sociale de la Société de "EUROFINANCE S.A. SPF" en "EUROFINANCE S.A.".

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: "

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination "EUROFINANCE S.A."."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059507/94.

(130073045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Floreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 177.029.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- Monsieur Patrick HOFFMANN, directeur de société, demeurant à L-8294 Keispelt, 11, rue Durenthal.

2.- Madame Melina WIES, employée privée, demeurant à L-8540 Ospern, 21, Hingerchen.

3.- La société anonyme BATISERVICES S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.279,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Paulo MADUREIRA, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2a, rue Jean Engling.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLOREAL S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'horticulteur-fleuriste avec vente des articles de la branche et des accessoires y relatifs.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-), représenté par trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé

Deuxième feuillet d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,

- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Exceptionnellement, le premier délégué à la gestion journalière peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les trois cent quinze (315) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Patrick HOFFMANN, directeur de société, demeurant à L-8294 Keispelt, 11, rue Durenthal, cent cinq actions | 105 |
| 2.- Madame Melina WIES, employée privée, demeurant à L-8540 Ospern, 21, Hingerchen, cent cinq actions | 105 |
| 3.- La société anonyme BATISERVICES S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.279, cent cinq actions | 105 |
| Total: trois cent quinze actions | 315 |

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

1.- Monsieur Patrick HOFFMANN, directeur de société, né à Dudelange, le 23 mai 1977, demeurant à L-8294 Keispelt, 11, rue Durenthal.

2.- Madame Melina WIES, employée privée, née à Luxembourg, le 3 avril 1982, demeurant à L-8540 Ospern, 21, Hingerchen,

3.- La société anonyme BATISERVICES S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.279,

représentée par son représentant permanent Monsieur Paulo MADUREIRA, administrateur de sociétés, né à Ervoes/Valpacos (Portugal), le 25 novembre 1970, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2a, rue Jean Engling.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, an abrégé FLUX, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, Boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.674.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme délégué à la gestion journalière, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2014: Monsieur Patrick SCHWEIGEN, jardinier-paysagiste, né à Ettelbruck, le 29 mars 1985, demeurant à L-9748 Eselborn, 5, Burewee

5) Le siège social est fixé à L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOFFMANN, M. WIES, P. MADUREIRA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 mai 2013. Relation: ECH/2013/852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059534/194.

(130073429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Franzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 31, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 177.016.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den zweiten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

1.- Herr Günter FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, geboren in Ferschweiler (Deutschland), am 18. November 1959, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16.

2.- Herr Nico FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, geboren in Bitburg, (Deutschland), am 25. Dezember 1989, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FRANZEN S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind jegliche Dienstleistungen und Arbeiten in den Bereichen der Zentralheizung und Sanitärbau.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

| | |
|---|-----|
| 1.- Herr Günter FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16, fünfundsiebzig Anteile | 75 |
| 2.- Herr Nico FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16, fünfundzwanzig Anteile | 25 |
| Total: ein hundert Anteile | 100 |

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Günter FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, geboren in Ferschweiler (Deutschland), am 18. November 1959, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Nico FRANZEN, Heizung- und Sanitärinstallateur, geboren in Bitburg, (Deutschland), am 25. Dezember 1989, wohnhaft in D-54666 Irrel, Karthausstrasse 16.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers oder durch die Kollektivunterschrift des technischen Geschäftsführers und des administrativen Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6470 Echternach, 31, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. FRANZEN, N. FRANZEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 mai 2013. Relation: ECH/2013/856. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Mai 2013.

Référence de publication: 2013059541/121.

(130073052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

Bilan

| ACTIF | 31.12.2011 | 31.12.2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| Immeuble Aal Esch | 2 564 889,24 | 2 638 116,33 |
| Terrain Um Bill | 493 012,91 | 493 012,91 |
| Construction Um Bill - Phase I | 2 465 951,29 | 2 589 248,85 |
| Construction Um Bill - Phase II | 2 144 721,76 | 2 137 346,12 |
| Immeuble Um Cents | 1,00 | 1,00 |
| Mobilier & installat. - Bongeschgewan | 1 538,95 | |
| Mobilier & installat. - Um Bill 1 | 180 655,26 | 241 131,36 |
| Mobilier & installat. - Um Bill 2 / en cours | 192 587,40 | 187 675,45 |
| Matériel roulant | 59 846,00 | 78 869,25 |
| Autres immobil.incorp. | 1,00 | 1,00 |
| Garanties et cautions | 250,00 | 250,00 |
| Créance MIFA - subv. d'inv. (immeuble+mobilier) | 3 404,90 | 26 579,12 |
| Créance MIFA - subv. d'exploitation | 29 602,27 | 77 129,71 |
| Autres créances | 80 876,58 | 30 351,96 |
| BCEE cc | 20 520,39 | 136 179,90 |
| BCEE livret d'épargne / c. à terme | 254 710,36 | 177 224,36 |
| BGL cc | 14 484,27 | 3 957,92 |
| CCRA cc | 412,52 | 426,92 |
| CCRA c. d'épargne | 267,01 | 267,17 |
| CCPL | 49 390,99 | 24 339,63 |
| Caisses | 1 727,42 | 2 284,16 |
| BGL - garanties locatives | 9 749,52 | 8 489,13 |
| Comptes de régularisation - charges à reporter | 6 003,62 | 2 750,31 |
| TOTAL | 8 574 604,66 | 8 855 632,56 |
| PASSIF | 31.12.2011 | 31.12.2010 |
| Fonds associatifs & réserve libre | 3 500 000,00 | 3 500 000,00 |
| Résultats reportés | 314 887,67 | 239 160,62 |

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | -74 736,38 | 75 727,05 |
| Subv. d'inv. MIFA - Construct. (BILL 1) | 1 726 165,91 | 1 812 474,20 |
| Subv. d'inv. OGDCH - Const. (BILL 1) | 120 000,00 | 126 000,00 |
| Subv. d'inv. MIFA - Construct. (BILL 2) | 180 238,82 | 179 284,11 |
| Subv. d'inv. OGDCH - Const. (BILL 2) | 624 000,00 | 650 000,00 |
| Subv. d'inv. LLSP - Const. (BILL 2) | 653 303,76 | 680 524,75 |
| Subv. d'inv. MIFA - 1 ^{er} équipement (BILL 1) | 178 931,94 | 241 131,36 |
| Subv. d'inv. LLSP - 1 ^{er} équip. (BILL 2) | 192 587,40 | 187 675,45 |
| Subv. d'inv. MIFA - matériel roulant | 24 542,80 | 30 738,50 |
| Subv. d'inv. LLSP - matériel roulant | 16 000,00 | 24 000,00 |
| Autres provisions | 2 898,00 | 1 483,19 |
| Emprunt BCEE (Bill-phase I) | 621 426,52 | 656 277,64 |
| Emprunt BCEE (Bill-phase II) | 436 479,44 | 380 841,94 |
| CCSS | 23 223,88 | 13 418,08 |
| Dettes envers personnel | 0,00 | 21 903,33 |
| Factures non parvenues | 1 885,98 | 1 984,69 |
| Autres dettes | 23 019,40 | 22 943,52 |
| BGL - garanties locatives | 0,00 | 8 489,13 |
| Comptes de régularisation - produits à reporter | 9 749,52 | 1 575,00 |
| | <u>8 574 604,66</u> | <u>8 855 632,56</u> |

Compte de résultat

| Charges | 2011 | 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| Frais de personnel | 501 806,23 | 456 498,79 |
| Frais "Aal Esch - Location" | 52 943,80 | 48 158,93 |
| Frais "Aal Esch - Activités" | 26 870,16 | 23 328,60 |
| Frais "Um Bill - Day Center" | 117 693,92 | 120 888,82 |
| Frais "Um Bill - Vakanzhaus" | 10 237,20 | 7 169,10 |
| Frais Cents | 2 186,51 | 716,64 |
| Frais généraux | 13 334,33 | 7 291,94 |
| Aides aux usagers | 9 987,75 | 9 201,00 |
| Intérêts et charges assim. | 20 105,60 | 9 943,14 |
| Amort.immeuble "Aal Esch" | 73 227,09 | 73 227,09 |
| Amort.immeuble "Um Bill 1" | 123 297,56 | 123 297,56 |
| Amort.immeuble "Um Bill 2" | 85 493,84 | |
| Amort.mob.&install."Um Bill 1 et 2" | 85 323,22 | 59 274,62 |
| Amort. matériel roulant | 19 021,25 | 8 240,00 |
| Amort. val.incorp. | 0,00 | 1 098,93 |
| Charges - exercices antérieurs | 705,73 | 50,89 |
| Excédents des produits | 0,00 | 75 727,05 |
| TOTAL | <u>1 142 234,19</u> | <u>1 024 113,10</u> |
| Produits | 2011 | 2010 |
| Remboursement Mutualité | 12 224,88 | 2 620,29 |
| Particip.LLSP dans frais de personnel | 23 354,66 | |
| Dons ordinaires | 6 349,68 | 42 007,20 |
| Dons décès & mariages | 131 384,00 | 152 911,30 |
| Legs | 0,00 | 53 071,98 |
| Subside d'exploitation MIFA | 354 067,36 | 349 678,19 |
| Recette gérance immeuble | 2 400,00 | 6 030,00 |
| Loyers reçus Aal Esch | 106 640,00 | 112 400,00 |
| Charges locatives Aal Esch | 33 471,99 | 31 980,12 |
| Diverses recettes Aal Esch | 520,80 | 1 245,80 |
| Recettes Day Center | 106 231,69 | 94 507,12 |
| Diverses recettes Um Bill | 5 246,34 | 5 529,00 |

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Loyers Vakanzhaus | 14 959,90 | 4 360,00 |
| Intérêts et produits ass. | 2 751,58 | 5 338,60 |
| Autres recettes | 14 005,13 | 2 606,59 |
| Q.-P. subv. d'invest. virée au résultat | 252 219,56 | 159 822,91 |
| Produits - exercices antérieurs | 1 670,24 | 4,00 |
| Excédents des charges | 74 736,38 | 0,00 |
| | <u>1 142 234,19</u> | <u>1 024 113,10</u> |

Budget

| Charges | 2012 | Produits | 2012 |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Frais de personnel | 520 000,00 | Particip.LLSP dans frais de personnel | 25 000,00 |
| | | Dons ordinaires | 35 000,00 |
| | | Dons décès & mariages | 60 000,00 |
| Frais "Aal Esch - Location" | 55 000,00 | Subside d'exploitation MIFA | 360 000,00 |
| Frais "Aal Esch - Activités" | 27 000,00 | Recette gérance immeuble | 3 000,00 |
| | | Loyers reçus Aal Esch | 100 000,00 |
| Frais "Um Bill - Day Center" | 120 000,00 | Charges locatives Aal Esch | 34 000,00 |
| Frais "Um Bill - Vakanzhaus" | 12 000,00 | Diverses recettes Aal Esch | 600,00 |
| Frais Cents | 2 500,00 | Recettes Day Center | 110 000,00 |
| Frais généraux | 14 000,00 | Diverses recettes Um Bill | 5 500,00 |
| | | Loyers Vakanzhaus | 15 000,00 |
| Aides aux usagers | 10 000,00 | | |
| Intérêts et charges assim | 22 000,00 | Intérêts et produits ass. | 3 000,00 |
| Amort.immeuble "Aal Esch" | 73 227,09 | Autres recettes | 14 500,00 |
| Amort.immeuble "Um Bill 1" | 123 297,56 | Q.-P. subv. d'invest. virée au résultat | 255 000,00 |
| Amort.immeuble "Um Bill 2" | 85 493,84 | Excédents des charges | 148 939,74 |
| Amort.mob.&install."Um Bill 1 et 2" | 86 000,00 | | |
| Amort. matériel roulant | 19 021,25 | | |
| TOTAL | <u>1 169 539,74</u> | | <u>1 169 539,74</u> |

Référence de publication: 2013059540/121.

(130073035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

GREMI INTERNATIONAL S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.684.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Grzegorz Marek HAJDAROWICZ, director of companies, born on the 27th day of October 1965 in Krapkowice, Poland, residing at ul. Rycerska 33, 32-082 Karniowice (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, director of companies, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed on the 29th day of January, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., a family asset management company, in short SPF", having its registered office at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned

notary, on the 9th day of June 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1326 of the 9th day of July, 2009;

- that the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17th day of July, 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1626 on the 24th day of August, 2009;

- that the capital of the company "GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., a family asset management company, in short SPF" is fixed at one hundred twenty-five thousand euro (125,000.-EUR) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

- that the appearing party is the sole owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 11th day of April, 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party, through his proxyholder, furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 11th day of April, 2013, being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at a thousand EUROS (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grzegorz Marek HAJDAROWICZ, administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1965 à Krapkowice, Pologne, demeurant à Ul. Rycerska 33, 32-082 Karniowice, Pologne,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF», ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326 du 9 juillet 2009;

- que les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1626 du 24 août 2009;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (125.000.-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 11 avril 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante, par son mandataire, déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 11 avril 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire du comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 201. Relation: LAC/2013/17328. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059568/112.

(130073614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Industrial Milk Company S.A., a société anonyme (public limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 28 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315 page 15074 of 16 February 2011, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B157843 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert of 6 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2108 page 101170 of 24 August 2012.

The Meeting is opened by Isabelle LUX, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman has appointed as secretary of the Meeting Sophie REZKI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Meliha DACIC, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

1. To create and fix such authorised capital at EUR 20,000.

2. To authorise the Company's board of directors to issue new shares within the limits of the authorised capital mentioned in the preceding item without the shareholders having any right of pre-emption in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

3. To amend articles 5 and 8 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2 of the agenda.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) The convening notices have been made in compliance with the law.

It appears from the said attendance list that out of the 31,300,000 shares issued, 19,490,899 shares are represented at the present meeting, representing 62.27 % of the shares, and that a sufficient number of shares in issue in the Company are represented at the extraordinary meeting to meet the quorum requirements so that the Meeting was validly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time on a majority of over two third the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to create and fix an authorised share capital in the articles of association of the Company of an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro).

Second resolution

On the basis of the report of the board of directors of the Company drawn up in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, the Meeting resolved to authorise the Company's board of directors to issue new shares within the limits of the authorised capital mentioned in the preceding item without the shareholders having any right of pre-emption (the preferential subscription rights). The said report, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolved to amend articles 5 and 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the authorised share capital.

The Meeting resolved to add to article 5 of the articles of association of the Company new paragraphs 3, 4, 5 and 6 which shall read as follows:

Art. 5. Share capital.

" ...

The authorised share capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand euro).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of April, 24th, 2013, to increase the subscribed share capital (in full or in part) and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Board of Directors may determine the terms and the conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their abovementioned powers, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) and to delegate the decision to issue the shares to one of the Directors.

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present article shall be amended to reflect such an increase and once the entire authorised share capital has been used the present article as well as article 8 shall be amended and restated to delete any reference to authorised share capital.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their above mentioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital once the increase has been effected as well as to delete reference to the authorised share capital and related paragraphs once all the authorised capital has been used and restate the present article as well as article 8 accordingly."

The Meeting resolved to amend and restate paragraph 2 of article 8 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.

" ...

Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

" ...

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,205.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Industrial Milk Company S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résident à Luxembourg, le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 page 15074 du 16 février 2011, ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157843 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire résident à Redange-Sur-Attert le 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2108 page 101170 le 24 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Isabelle LUX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Sophie REZKI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Meliha DACIC, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvé par l'Assemblée.

Ensuite, Madame le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Créer et fixer le capital autorisé à EUR 20.000.

2. Autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé mentionné au paragraphe précédent sans droit de préemption pour les actionnaires existants conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Modifier les articles 5 et 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Les convocations ont été faites dans le respect de la loi.

Il ressort de la liste de présence que sur les 31.300.000 actions émises, 19.490.899 actions sont représentées à la présente assemblée, représentant 62,27 % des actions, et qu'un nombre suffisant d'actions en circulation de la Société sont représentées à l'Assemblée et que le quorum requis pour que l'assemblée générale extraordinaire puisse être tenue est atteint de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois à la majorité de plus de deux tiers, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer et de fixer un capital autorisé dans les statuts de la Société d'un montant de EUR 20.000 (vingt mille euro).

Deuxième résolution

Sur base du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle qu'amendée, l'Assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé mentionné au paragraphe précédent sans droit de préemption (droit préférentiel de souscription) pour les actionnaires existants. Ledit rapport, signé "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les articles 5 et 8 des statuts de la Société afin de refléter la création du capital autorisé.

L'Assemblée a décidé d'ajouter à l'article 5 des statuts, les nouveaux paragraphes 3, 4, 5 et 6 qui se lisent comme suit:

Art. 5. Capital Social.

"...

Le capital autorisé est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euro).

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date du 24 avril 2013, d'augmenter le capital social (en une seule fois ou par tranches successives) et émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions et les modalités de cette augmentation du capital social et émettre de nouvelles actions, particulièrement concernant (i) le moment auquel les actions doivent être émises, (ii) le montant des nouvelles actions devant être admises, (iii) la souscription et le paiement des nouvelles actions, (iv) si les nouvelles actions doivent être émises et souscrites avec ou sans prime d'émission et si les nouvelles actions doivent être payées en espèce ou en nature. Lorsque sont émises de nouvelles actions en conformité avec les pouvoirs mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Administration est aussi expressément autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants et de déléguer la décision d'émettre les actions à un des Administrateurs.

Après une augmentation de capital social telle que mentionnée ci-dessus, les présents Statuts doivent être modifiés afin de refléter une telle augmentation et le présent article ainsi que l'article 8 doivent être modifiés et mis à jour afin de supprimer toute référence au capital autorisé.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui ne doit pas être un Administrateur ou un actionnaire de la Société, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les nouvelles actions émises en vertu de leur pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute mesure pour que soient modifiés les présents Statuts pour refléter l'augmentation de capital social de la Société ainsi que supprimer la référence au capital autorisé et les paragraphes y relatifs une fois que l'augmentation a été effectuée et reformuler les présents statuts ainsi que l'article 8 en conséquence. En plus du capital social, un compte de prime peut être mis en place dans lequel toute prime payée sur toute action en plus de la valeur nominale est transférée.

Le montant sur le compte de prime peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute action que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou allouer les fonds à la réserve légale."

L'Assemblée a décidé de modifier le paragraphe 2 de l'article 8 des statuts qui devra se lire comme suit:

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.

"...

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par

préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

..."

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.205.-.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. LUX, S. REZKI, M. DACIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 avril 2013. Relation: RED/2013/679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013059604/203.

(130072908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

KK Holdings S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.710.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

nextKK Holdings s.à r.l. SCS, a limited partnership "société en commandite simple" existing under the Luxembourg Laws, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered at R.C.S. Luxembourg under the number B 174731,

here represented by nextKK Holdings S.à r.l., General Partner, represented by Mr Philippe AFLALO and Mr Krzysztof KLICKI in their capacity as managers,

Such appearing party, has requested the undersigned notary to state:

that the company "KK HOLDINGS S.à r.l. SPF", a family asset management company, in short SPF, having its registered office at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 18th day of December, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 101 of the 16th day of January, 2009;

- that the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary on the 23rd day of May, 2012, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1653 on the 30th day of June, 2012;

- that the capital of the company "KK HOLDINGS S.à r.l. SPF", a family asset management company, in short SPF" is fixed at one hundred nineteen thousand six hundred euro (119,600.-EUR) represented by four thousand six hundred (4,600) shares with a par of value of twenty-six euro (26.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

- that the appearing party has become owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 11th day of April 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 11th day of April 2013, being only one information for all purposes;
- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euros (EUR 2,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

nextKK Holdings s.à r.l. SCS, une société en commandite simple, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 174731,

ici représentée par nextKK Holdings S.à r.l., Associé Commandité, représenté par Monsieur Philippe AFLALO et Monsieur Krzysztof KLICKI en leur qualité de gérants,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «KK HOLDINGS S.à r.l. SPF», société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 16 janvier 2 009;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1653 du 30 juin 2012;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à cent dix-neuf mille six cents euros (119.600.-EUR) représenté par quatre mille six cents (4.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six euros (26.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 11 avril 2103, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 11 avril 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (2.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, K. KLICKI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17326. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059651/101.

(130073615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.128,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.391.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 141.376,

in its capacity as sole shareholder of KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S.à r.l., here represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 16th April 2012, which will remain attached hereto and be registered with deed rectifying the deed of amendment signed 30 December 2011 before Maître Martine SCHAEFFER, number 3380 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on 5 January 2012 with the relation LAC/2012/1045, deposited at the Register of Commerce on 30 January 2012 under the reference L120017963.

The abovementioned company, KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S.à r.l., is a "société à responsabilité limitée", registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 141.391, and having its registered office in Luxembourg, incorporated on 26 August 2008, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2344 of 25 September 2008.

The Articles of Incorporation were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°675 of 14 March 2012, as rectified by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°737 of 20 March 2012.

The appearing party representing the entire share capital explained to the notary that the abovementioned deed of 30 December 2011, was incomplete in that, while the value of the contribution of 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC, a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 ("KES ULC"), remains unchanged, the value is not only represented by "100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share" as published, but also by 2,204,000 (two million two hundred four thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one dollar) per share, such that the "KES ULC Share Contribution" as defined in paragraph d. of second resolution of the deed should read in its English version:

"d. 100 (one hundred) shares with a par value of USD 0.10 (ten cents) per share and 2,204,000 (two million two hundred four thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one dollar) per share, representing 100% of the issued share capital of Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), a Canadian corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, and registered with the Alberta Registries under the Corporate Access Number 2013462391 (the "KES ULC Share Contribution")."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Register of Commerce and in the coordinated Articles.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.376,

en tant que seul associé de KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S.à r.l., ici représentée par Monsieur Raymond THILL, cleric de notaire, demeurant professionnellement au Grand-duché de Luxembourg, au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 16 avril 2012, qui restera annexée aux présentes et sera enregistrée à l'acte modificatif du 30 décembre 2011 passé par devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 3380 de son Répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 5 janvier 2012 sous la référence LAC/2012/1045, déposée au Registre de Commerce le 30 janvier 2012 sous la référence L120017963.

La société prénommée, KEY ENERGY SERVICES Luxembourg II S.à r.l., est une société à responsabilité limitée, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 141.391, et ayant son siège social à Luxembourg, constituée en date du 26 août 2008, suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2344 du 25 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 675 du 14 mars 2012, tel que rectifié par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 737 du 20 mars 2012.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social a expliqué au notaire que le prédit acte du 30 décembre 2011, était incomplet dans la mesure où, bien que la valeur de l'apport de 100% du capital émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC, une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite auprès du Registre d'Alberta (Alberta Registries) sous le numéro 2013462391 («KES ULC»), reste inchangée, cette valeur n'est pas représentée seulement par «cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (USD 0.10) chacune» tel que publié, mais aussi par deux million deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, de manière à ce que l'Apport KES ULC tel que défini dans le paragraphe d. de la deuxième résolution de l'acte devrait avoir la teneur suivante en sa version française:

«d. cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de dix centimes US (US 0.10) chacune et deux million deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, représentant 100% du capital social émis de la société Canadian Key Energy Services, ULC ("KES ULC"), une société limitée établie sous les lois de Canada, ayant son siège social au 3500, 855 - 2 Street SW, Calgary, Alberta, T2P 4J8, Canada, et inscrite après du Registre d'Alberta (Alberta Registries) sous le numéro 2013462391 (l'«Apport KES ULC»).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le comparant requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et dans les statuts coordonnés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2013. LAC/2013/18503. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059644/100.

(130073790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Budget pour l'exercice 2013

| DEBIT | | CREDIT | |
|--|------------------|---|------------------|
| Charges des sinistres | 3.000.000 | Profits provenant de la réalisation de placements . . . | 500.000 |
| | | Plus-values non-réalisées sur placements | 1.000.000 |
| Variations provisions techniques . . . | 1.000.000 | Participations aux Bénéfices et ristournes | 2.550.000 |
| Frais généraux | 50.000 | | |
| | <u>4.050.000</u> | | <u>4.050.000</u> |

Luxembourg, le 26 avril 2013.

CDK/CW/ssch

Christiane Deckenbrunnen / Corinne Ludes

Administrateur / Président

Bilan 31 décembre 2012

(exprimé en euros)

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| Placements (Note 3) | | |
| Autres placements financiers | | |
| Actions et parts dans des fonds communs de placement | 35.764.892 | 34.331.284 |
| Autres éléments d'actif | | |
| Avoirs en banque | 194.965 | 206.791 |
| | <u>35.959.857</u> | <u>34.538.075</u> |
| PASSIF | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
| Capitaux propres (Note 4) | | |
| Résultats reportés | 6.428.690 | 6.428.690 |
| Provisions techniques (Note 5) | | |
| Provision d'assurance-vie | 20.093.382 | 19.039.295 |
| Provision pour participations aux bénéfices et ristournes | 9.420.007 | 9.044.330 |
| | <u>29.513.389</u> | <u>28.083.625</u> |
| Dettes | | |
| Autres dettes | 17.778 | 25.760 |
| | <u>35.959.857</u> | <u>34.538.075</u> |

Annexe - suite 31 décembre 2012

| | | |
|---|------------------|----------------|
| Compte technique de l'assurance vie | | |
| Produits des placements | | |
| Produits des autres placements | 810 | 2.221 |
| Profits provenant de la réalisation de placements | 1.225.995 | 580.237 |
| Plus-values non réalisées sur placements (Note 3) | 2.644.340 | - |
| Autres produits techniques | 136.035 | - |
| | <u>4.007.180</u> | <u>582.458</u> |
| Charges des sinistres | | |
| Montants payés (Note 6) | (2.518.288) | (2.786.350) |

| | | |
|---|--------------------|------------------|
| Variation des autres provisions techniques | | |
| Provision d'assurance-vie (Note 5) | (1.054.087) | (278.461) |
| Participations aux bénéficiaires et ristournes (Note 5) | (375.677) | 3.035.263 |
| Frais d'exploitation nets | | |
| Frais d'administration | (34.189) | (10.597) |
| Charges des placements | | |
| Pertes provenant de la réalisation des placements | (24.939) | (151.189) |
| Moins-values non réalisées sur placements (Note 3) | - | (391.124) |
| | <u>(4.007.180)</u> | <u>(582.458)</u> |
| Résultat du compte technique de l'assurance-vie | - | - |
| Résultat de l'année | - | - |
| L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels | | |

Annexe 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La Caisse de Pension des Employés de BGL BNP Paribas (l'"Établissement") est un établissement d'utilité publique constitué le 25 juin 1970 et régi par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances à Luxembourg, par la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (la "Loi") et par le règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances (le "Règlement grand-ducal").

Le siège social de l'Établissement est situé 50, avenue J.-F. Kennedy à Luxembourg.

L'Établissement a pour objet principal la gestion des biens qui composent son patrimoine et l'affectation de celui-ci à l'allocation aux employés de BGL BNP Paribas (anciennement BGL S.A., Fortis Banque Luxembourg) (la "Banque"), ainsi qu'à certains de leurs proches parents, d'un complément à la pension de vieillesse versé par la Caisse de Pension des Employés Privés.

Au cours de l'année 2001, un nouveau règlement de pension est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000 (le "Nouveau Plan"), fixant les règles relatives aux régimes complémentaires de pension en conformité avec la Loi, en remplacement du règlement de pension entré en vigueur le 1^{er} juillet 1970 (l'"Ancien Plan") et modifié les 1^{er} juillet 1995 et 10 décembre 1997 (l'"Ancien Plan Modifié"). Au 31 décembre 2012, seuls 2 affiliés «actifs» (2011 - 2) sont soumis à l'Ancien Plan (Note 5). Les autres affiliés, ayant accepté l'Ancien Plan Modifié, ont été transférés dans le Nouveau Plan avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le nombre d'affiliés au Nouveau Plan au 1 janvier 2012 s'élève à 1.188 (2011 - 1.235). Le nombre de bénéficiaires de rentes pris en compte au 31 décembre 2012 s'élève à 32 (2011 - 36) (Notes 5 et 7).

Au cours de l'année 2009, l'Établissement a changé de nom et est devenu Lux Prime Pension - Caisse de Pension.

Note 2. Principales méthodes comptables. L'Établissement tient ses livres en Euros et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

Format des comptes annuels

Les chiffres ont été préparés en accord avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes des sociétés d'assurance et de réassurance.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont évalués à leur valeur de marché déterminée sur base de leur cotation de fin d'année convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les cessions de valeurs mobilières sont valorisées au coût moyen pondéré.

Provisions techniques

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie représente la valeur actuarielle estimée des indemnités futures à payer aux bénéficiaires de l'Établissement. Cette provision est calculée en fin d'année selon les modalités et les bases techniques généralement admises par les méthodes actuarielles. Les mouvements dans la provision d'assurance-vie sont enregistrés sous la rubrique "Variation des autres provisions techniques - Provision d'assurance-vie".

- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a constitué aux 31 décembre 2012 et 2011 une provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes; celle-ci fait l'objet d'une dotation (respectivement d'une reprise) annuelle à hauteur de l'intégralité du résultat annuel positif (respectivement négatif), avant dotation à (respectivement reprise de) la provision. Les mouvements dans la provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes sont enregistrés sous la rubrique "Participations aux bénéficiaires et ristournes".

Produits des placements

Les revenus d'intérêts provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les dividendes provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes à la date de détachement de coupon.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les transactions en devises étrangères durant l'année sont enregistrées aux taux de change du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Note 3. Placements. Aux 31 décembre 2012 et 2011, les placements détenus par l'Établissement se composent comme suit:

| Description | Coût d'acquisition 31/12/2011 EUR | Moins-values non réalisées 31/12/2011 EUR | Plus-values non réalisées 31/12/2011 EUR | Valeur de marché 31/12/2011 EUR | Valeur nette comptable 31/12/2011 EUR |
|---------------------------------|---|---|--|---------------------------------------|---|
| Partis dans des OPCVM | 33.597.462 | (90.903) | 824.725 | 34.331.284 | 34.331.284 |
| | 33.597.462 | (90.903) | 824.725 | 34.331.284 | 34.331.284 |

| Description | Coût d'acquisition 31/12/2012 EUR | Moins-values non réalisées 31/12/2012 EUR | Plus-values non réalisées 31/12/2012 EUR | Valeur de marché 31/12/2012 EUR | Valeur nette comptable 31/12/2012 EUR |
|---------------------------------|---|---|--|---------------------------------------|---|
| Partis dans des OPCVM | 32.386.730 | (62.483) | 3.440.645 | 35.764.892 | 35.764.892 |
| | 32.386.730 | (62.483) | 3.440.645 | 35.764.892 | 35.764.892 |

Aux 31 décembre 2012 et 2011, l'Établissement n'a pas de placements dans des entreprises liées.

Note 4. Capitaux propres. En tant qu'établissement d'utilité publique, l'Établissement ne dispose pas de capital propre et n'est pas obligé de constituer de réserve légale.

Note 5. Provisions techniques. Provision d'assurance-vie

Aux 31 décembre 2012 et 2011, la provision d'assurance-vie se compose comme suit:

| | 2012 EUR | 2011 EUR |
|---|-------------|-------------|
| Provision pour complément de retraite -Ancien Plan | 540.279 | 476.653 |
| Provision pour complément de retraite -Nouveau Plan | 17.975.099 | 16.851.101 |
| Provision pour bénéficiaires actuels de rentes - Ancien et Nouveau Plans (Note 7) | 1.578.004 | 1.711.542 |
| | 20.093.382 | 19.039.296 |

A partir du 1^{er} janvier 2000, l'effectif de l'Établissement s'est converti en un groupe fermé, les employés engagés à partir de cette date étant regroupés dans d'autres régimes complémentaires de pension créés par la Banque.

Le Règlement Grand-Ducal du 15 janvier 2001 a fixé les bases techniques servant à la détermination des valeurs actuelles de la rente des services passés à la table de mortalité STATEC 65-95 et à un taux d'intérêt technique de 5 %.

Pour les employés affiliés sous le Nouveau Plan, une dotation théorique de la Banque à l'Établissement a été calculée conformément à la méthode prévue par le plan de financement établi selon la Loi, à savoir la méthode de l'"Aggregate Cost". Il n'y a pas eu de dotation au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 en raison du niveau important de couverture des provisions techniques (valeur actuelle des droits acquis) par les actifs du bilan.

Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a enregistré une provision pour participations aux bénéfices et ristournes pour un montant de EUR 9.420.007 au 31 décembre 2012 (2011: EUR 9.044.330).

Note 6. Charges des sinistres. Les montants payés au cours de l'année 2012 s'élèvent à EUR 2.518.288.

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de proposer à ses affiliés un paiement en capital au lieu et en place d'une rente viagère. A ce titre, un montant en capital de EUR 11.967.400 a été payé en 2002. Les affiliés n'ayant pas opté pour cette offre ont continué à recevoir des indemnités mensuelles.

Note 7. Impôts et Taxes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances, l'Établissement ne bénéficie plus d'une exonération au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le résultat de l'Établissement est nul. Par conséquent, aucune charge relative à l'impôt sur le revenu des collectivités n'a été enregistrée au titre de ces années.

Note 8. Charges d'honoraires du cabinet d'audit. Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice (TVA incluse):

| | 2012 | 2011 |
|---|--------|--------|
| | EUR | EUR |
| - Contrôle légal des états financiers | 26.404 | 25.760 |

Référence de publication: 2013059665/159.

(130073598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Monika Kanczuga, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 160, (ci-après le «Gérant») gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II B S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 189, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 18 avril 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II B S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2418 du 28 septembre 2012. Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 294 du 7 février 2012.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement de deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cents dollars américains (USD 2.588.700.-) représenté par vingt-cinq mille trois cent soixante-dix-sept (25.377) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cent dix (510) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions neuf cent onze mille trois cents dollars américains (4.911.300,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,-USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 18 janvier 2013, le Gérant a décidé d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour quarante-neuf mille cent treize (49.113) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américaines par Action, du 18 janvier 2013 au 29 mars 2013 à minuit.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 18 avril 2013, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

| Actionnaires | Montant libéré (en USD) | Nombre d'Actions A souscrites |
|--|-------------------------|-------------------------------|
| Liro Invest S.à r.l. 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg | 487.500 | 4.875 |
| TOTAL | 487.500 | 4.875 |

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains (USD 487.500.-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cents dollars américains (USD 2.588.700.-) au montant de trois millions soixante-seize mille deux cents dollars américains (USD 3.076.200.-) par création et émission de quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100.-) chacune.

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars américains (USD 487.500.-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de trois millions soixante-seize mille deux cents dollars américains (USD 3.076.200.-) représenté par trente mille deux cent cinquante-deux (30.252) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cent dix (510) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

" **Art. 6.** le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions quatre cent vingt-trois mille huit cents dollars américains (4.423.800,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200.-EUR).

Le montant de l'augmentation est évalué à la somme de 373.559,40 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kanczuga et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. LAC/2013/19559. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059789/118.

(130073406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.186.

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Monika Kanczuga, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 160, (ci-après le «Gérant») gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II A S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 186, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 18 avril 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II A S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2419 du 28 septembre 2012. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière suivant acte du même notaire en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 479 du 27 février 2013.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement de deux millions trois cent vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 2.325.200.-) représenté par vingt-deux mille sept cent cinquante-deux (22.752) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cents (500) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de cinq millions cent soixante-quatorze mille huit cents dollars américains (5.174.800,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 18 janvier 2013, le Gérant a décidé d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour quarante-neuf mille cent treize (49.113) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américaines par Action, du 18 janvier 2013 au 29 mars 2013 à minuit.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 18 avril 2013, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- onze mille cent soixante-dix-sept (11.177) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

| Actionnaires | Montant libéré (en USD) | Nombre d'Actions A souscrites |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| Halisol Groupe S.à.r.l 32-33, Boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg | 212.500 | 2.125 |
| Emidine SA Rue de la royère 158 B-7730 Néchin | 163.800 | 1.638 |
| Chadine SA Rue de la royère 158 B-7730 Néchin | 163.800 | 1.638 |
| Estedine SA Rue de la royère 158 B-7730 Néchin | 163.800 | 1.638 |
| Sedine SA Rue de la royère 158 B-7730 Néchin | 163.800 | 1.638 |
| Monsieur Philippe Cottier Kurhausweg 5 CH-8703 Erlenbach | 250.000 | 2.500 |
| TOTAL | 1.117.700 | 11.177 |

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent dix-sept mille sept cents dollars américains (USD 1.117.700.-), pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent vingt-cinq mille deux cents dollars américains (USD 2.325.200.-) au montant de trois millions quatre cent quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.442.900.-) par création et émission de onze mille cent soixante-dix-sept (11.177) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-).

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant d'un million cent dix-sept mille sept cents dollars américains (USD 1.117.700.-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de trois millions quatre cent quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.442.900.-) représenté par trente-trois mille neuf cent vingt-neuf (33.929) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cents (500) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

" **Art. 6.** Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions cinquante-sept mille cent dollars américains (4.057.100,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR).

Le montant de l'augmentation est évalué à la somme de 856.777,64 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kanczuga et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. LAC/2013/19558. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059787/122.

(130073407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Global Climate Partnership Fund SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.193.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013057936/13.

(130071381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.147.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Kevin DE WILDE de son mandat de Gérant avec effet au 22 mars 2013.

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Gérant en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire, avec effet au 22 mars 2013.

Luxembourg, le 25 Avril 2013.

MASTER MURABAHA S.A R.L.

Signatures

ASSOCIÉ UNIQUE

Référence de publication: 2013058143/17.

(130071434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.
